

Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

—
CPIE Marennes-Oléron - Novembre 2017

1/ Contexte :

Avec son cortège d'atouts et de contraintes, la pêche à pied de loisir fait désormais partie intégrante des enjeux de gestion des régions littorales françaises. Cette activité traditionnelle est le support de la transmission de savoirs et un vecteur de sensibilisation à l'environnement marin. L'engouement pour les littoraux amène un nouveau public, essentiellement estival et familial et généralement peu affilié à une association (moins de 1% selon Ifremer-BVA 2009), à s'adonner à ce loisir. Plus de 2 millions de français pratiquent ce loisir.

Ce public difficile à toucher en termes d'information et de sensibilisation a motivé la mise en place d'un projet d'ampleur nationale. Mené par l'AAMP (AFB) pendant 4 ans (2013 – 2017) et cofinancé par la Commission Européenne, la Communauté d'agglomération de La Rochelle et le Conservatoire du littoral, le projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir » a permis d'associer via un système de gouvernance locale et nationale, la majorité des acteurs de terrain impliqués dans la thématique de la pêche à pied récréative en France, afin de mettre en place une dynamique pour une évolution positive des comportements et ainsi préserver les ressources, les habitats marins mais aussi l'activité de pêche à pied.

Forts des résultats encourageants obtenus au cours du projet, mais aussi conscients du travail restant à effectuer, les acteurs déjà impliqués à l'échelle du périmètre du parc naturel marin ont souhaité poursuivre les efforts. L'expérience montre que la présence régulière d'équipes sur le terrain, pour sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir sur le respect de la réglementation et les bonnes pratiques, est une méthode de travail efficace pour accompagner ce loisir vers des pratiques durables en limitant l'impact sur la biodiversité.

Pour faire suite aux actions menées dans le cadre du projet LIFE et maintenir l'action pédagogique sur le terrain, le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a souhaité poursuivre pendant la saison estivale (Juillet – Septembre 2017), les actions de sensibilisation sur différents sites de pêche, en s'appuyant sur le réseau d'acteurs déjà impliqués et formés sur la problématique.



2/ Réseau d'acteurs locaux sur le périmètre du parc naturel marin :

Les acteurs cités ci-dessous ont été impliqués localement sur les actions de sensibilisation mises en place dans le cadre du projet LIFE et ont donc été contactés pour poursuivre leur intervention à l'échelle de leur territoire, sur les secteurs à fort enjeu pour l'activité de pêche à pied récréative.

▪ **Groupe Associatif Estuaire (GAE) :**

Depuis 2010, le GAE participe aux comptages collectifs et nationaux coordonnés par le CPIE Marennes-Oléron, et depuis 2014 au projet LIFE « Pêche à pied de loisir » sur le territoire du sud Vendée.

▪ **E.C.O.L.E de la Mer :**

Créée en 1999, l'association participe aux comptages collectifs et nationaux coordonnés par le CPIE Marennes-Oléron sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Dans le cadre du projet LIFE, elle a piloté et mis en œuvre les actions de terrain sur le territoire de l'agglomération rochelaise.

▪ **Ecomusée de Port des Barques :**

Créée en 1994, cette association participe à la protection de l'environnement de l'estuaire de la Charente. Dans le cadre du projet LIFE « Pêche à pied de loisir », des actions de sensibilisation ont été réalisées par cette structure sur trois des communes littorales de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (Fouras-les-Bains, Port des Barques et Ile d'Aix).

▪ **CPIE Marennes-Oléron (association IODDE) :**

Acteur historique de l'étude de l'activité de la pêche à pied de loisir au niveau local puis national, l'association créée en 2004 a porté conjointement avec l'Agence des aires marines protégées le projet LIFE+« Pêche à pied de loisir ». Au sein de ce projet et au niveau local, le CPIE Marennes-Oléron a été en charge du suivi des estrans du bassin de Marennes-Oléron en termes d'actions de terrain mais également pour la coordination des comptages collectifs sur tout le périmètre du Parc naturel marin. Au niveau national, l'association a apporté aux acteurs des onze territoires pilotes un appui technique et méthodologique.

▪ **Communautés de communes de l'île de Ré et de l'île d'Oléron :**

Sur le territoire de l'île d'Oléron, des marées de sensibilisation ont également été réalisées par les techniciens du service « Espaces Naturels » de la Communauté de communes de l'île d'Oléron sur différents sites. Le planning des interventions a été mis en place en coopération avec le CPIE dans un souci de cohérence et de complémentarité, ainsi que la formation initiale et continue des agents. Le financement de ces actions a été assuré par la CDC de l'île d'Oléron.

L'équipe d'écogardes de la Communauté de commune de l'île de Ré a également réalisé des actions de sensibilisation sur l'ensemble de son territoire. Le financement de ces actions a été assuré par la CDC de l'île de Ré.

3/ Rappels méthodologiques :

- **Objectif de la sensibilisation *in situ* :**

La sensibilisation *in situ* des pratiquants consiste à aller à la rencontre des pêcheurs en action de pêche afin de faire passer différents messages sur les bonnes pratiques (techniques adaptées, respect du cycle biologique des espèces, tailles minimales de capture, dates et zones autorisées ...) mais également sur les aspects sanitaires et la sécurité. Appelée maraudage pédagogique, cette méthode bénéficie de l'expérience de longue date des différentes structures impliquées.

- **Outils de sensibilisation :**

Les réglettes de pêche :

Les réglettes sont des outils de calibrage des récoltes, coquillages et crustacés, en fonction des tailles réglementaires de capture. Différents types de réglettes ont été édités et leur contenu a été adapté à la réglementation de chaque territoire. Elles sont également diffusées dans les structures relais (offices de tourisme, hébergements, capitaineries, points d'accueil du public...).



Les dépliants d'information :

Des dépliants résumant les bonnes pratiques de pêche et la réglementation locale ont également été conçus dans le cadre du programme LIFE par chaque territoire et sont distribués dans de nombreux lieux stratégiques de passage des pêcheurs à pied et sur l'estran.

- **Sites retenus et planning des actions de sensibilisation :**

Les marées de sensibilisation ont été réalisées entre Juillet et Octobre 2017, c'est-à-dire lors des marées traditionnellement très fréquentées de l'été et de l'équinoxe d'automne.

- Secteur « Sud-Vendée » :

Trois sites à fort enjeu pour la pêche à pied de loisir ont été choisis pour y réaliser des marées de sensibilisation :

- **Les Rochers de Jard (Ragounite – Goffineaux – Port de Jard) :**

Fréquentation : 7409 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE)

Ressources pêchées : patelles, crevettes, huîtres, étrilles : bigorneaux, moules, oursins

- **Pointes du Grouin du Cou et de la République (Commune de La Tranche-sur-Mer) :**
Fréquentation : 14342 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE)
Ressources pêchées : huîtres, étrilles, oursins, crevettes, patelles, bigorneaux
Estran rocheux
Particularités : présence d'une écluse à poissons (réglementation spécifique), récifs d'hermelles *Sabellaria alveolata*, habitats champs de blocs.

- **La Belle Henriette (Communes de La Tranche-sur-Mer et de La Faute-sur-Mer) :**
Fréquentation : 3846 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE)
Ressources pêchées : Coques, tellines, crevettes, couteaux
Estran sableux
Particularités : gisement de coques fortement impacté, présence de concessions mytilicoles (réglementation spécifique) et site faisant partie du périmètre de la RNN de la Casse de la Belle Henriette (interdiction de pêche dans la lagune / tranquillité des oiseaux).

Ce sont au total 9 marées de sensibilisation qui ont été réalisées par le Groupe Associatif Estuaire et réparties de la manière suivante :

Sites	Dates	Coefficient	Heure de marée basse
Rochers de Jard (Port de Jard/Ragounite/Goffineaux)	28/07/2017	73	15:08
	18/09/2017	80	10:00
	19/09/2017	90	10:48
La Belle Henriette	11/08/2017	86	13:49
	25/08/2017	87	13:56
	20/09/2017	97	11:32
Pointe du Grouin du Cou et de la République	21/08/2017	92	11:02
	11/09/2017	77	14:51
	05/10/2017	90	11:10

- Secteur « Communauté d'agglomération de La Rochelle » :

Sur le secteur de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, les sites à fort enjeu pour la pêche à pied récréative qui ont été retenus pour les actions de sensibilisation, sont :

- **Besselue/Sud Minimes (Commune de La Rochelle) :**
Fréquentation : 6 412 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE)
Ressources pêchées : huîtres, étrilles, palourdes, patelles
Estran vaseux (Besselue) et platier rocheux (Sud Minimes)
Particularités : zones insalubres interdites à la pêche à pied et gisements d'huîtres classés.

- **Pointe du Chay (Commune d'Angoulins) :**
Fréquentation : 6 853 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE)
Ressources pêchées : huîtres, bigorneaux, palourdes
Estran rocheux avec rivages marins vaseux
Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés.

- **Anse des Boucholeurs (Commune de Châtelailon-Plage) :**
Fréquentation : 7 836 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE)
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, crevettes.

Estran vaseux

Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés/sécurité : risque lié à la montée des eaux.

Ce sont au total 9 marées de sensibilisation qui ont été réalisées par l'E.C.O.L.E de la Mer et réparties de la manière suivante :

Sites	Dates	Coefficient	Heure de marée basse
Anse des Boucholeurs	25/07/2017	100	12:56
	24/08/2017	96	13:22
	20/09/2017	99	11:39
Besselue	26/07/2017	95	13:42
	10/08/2017	87	13:21
	19/09/2017	94	10:54
Pointe du Chay	24/07/2017	101	12:38
	21/08/2017	92	11:06
	20/09/2017	99	11:39

➤ Secteur « Communauté d'agglomération de Rochefort-Océan » :

Sur le secteur de la Communauté d'agglomération de Rochefort-Océan, les sites à fort enjeu pour la pêche à pied récréative qui ont été retenus pour les actions de sensibilisation, sont :

- **Ile Madame/Les Palles (Commune de Port des Barques) :**
Fréquentation : 10 753 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE)
Ressources pêchées : huîtres, palourdes, patelles
Estran rocheux
Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés.
- **Le Jamblet (Commune de l'île d'Aix) :**
Fréquentation : 7 603 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE)
Ressources pêchées : huîtres, pétoncles, moules
Estran rocheux
Particularités : gisements d'huîtres classés.
- **Pointe de la Fumée (Commune de Fouras-les-Bains) :**
Fréquentation : 14 156 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE)
Ressources pêchées : huîtres, palourdes
Estran rocheux
Particularités : gisements d'huîtres classés, concessions de cultures marines.

Ce sont au total 8 marées de sensibilisation qui ont été réalisées par l'Ecomusée de Port des Barques et réparties de la manière suivante :

Sites	Dates	Coefficient	Heure de marée basse
Ile Madame/Les Palles	10/07/2017	77	12:30
	11/08/2017	85	13:58
	20/08/2017	81	10:13
	09/09/2017	94	13:35

Le Jamblet	23/07/2017	94	11:17
	22/08/2017	101	11:55
	23/09/2017	91	13:37
Pointe de la Fumée	20/09/2017	99	11:39

➤ Secteur « Pays de Marennes-Oléron » :

Sur le secteur du Pays de Marennes-Oléron, les sites à fort enjeu pour la pêche à pied récréative qui ont été retenus pour les actions de sensibilisation, sont :



- **Bourcefranc – Marennes (Communes de Bourcefranc-le-Chapus et de Marennes) :**
Fréquentation : 33 022 séances de pêche/an en moyenne (site le plus fréquenté sur le périmètre du PNM EGMP) (données LIFE)
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, coques
Estran sablo-vaseux
Particularités : forte fréquentation estivale, zone classée pour la pêche à pied professionnelle, filets calés interdits en juillet/août, concessions conchylicoles.
- **Boyardville (Commune de Saint-Georges d’Oléron) :**
Fréquentation : 14 972 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE)
Ressources pêchées : coques, couteaux, vers
Estran sablo-vaseux
Particularités : très forte population estivale, proximité de la réserve naturelle de Moëze-Oléron où la pêche à pied est interdite, gisement de coques surexploité.
- **Galon d’Or (Commune de La Tremblade) :**
Fréquentation : 13 753 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE)
Ressources pêchées : coques, palourdes, couteaux
Estran sableux
Particularités : concessions conchylicoles, problèmes sanitaires liés à la proximité d’une station d’épuration, gisement de coques surexploité.
- **Gatseau (Commune de Saint-Trojan-les-Bains) :**
Fréquentation : 14 300 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE)
Ressources pêchées : huîtres, coques, palourdes, couteaux
Estran vaseux
Particularités : concessions conchylicoles, gisement de coques surexploité.
- **Manson (Commune de Saint-Trojan-les-Bains) :**
Fréquentation : 16 151 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE)
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, vers
Estran vaseux
Particularités : concessions conchylicoles, herbiers à zostères naines.
- **Ors/Nord du pont (Commune du Château d’Oléron) :**
Fréquentation : 7 500 séances de pêche/an en moyenne (étude IODDE)
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, vers

Estran vaseux

Particularités : site à palourdes peu suivi lors des études antérieures et niveau de connaissance faible des pratiquants sur la réglementation liée à l'activité d'où la nécessité d'actions de sensibilisation. Présence d'herbiers à zostères naines.

➤ **Estrans rocheux (Ile d'Oléron) :**

Fréquentation : 130 000 séances de pêche/an en moyenne sur l'ensemble des estrans rocheux (étude IODDE)

Profils de pêcheurs et ressources pêchées :

- Zone nord-est de l'île : Perré d'Antiochat, La Brée-les Bains.
Fréquentation très touristique, tous types de pêche représentés (étrilles, huîtres, crevettes, palourdes, etc.).
- Zone nord-ouest : Chassiron, Les Huttes, Chaucre.
Fréquentation par des habitués/locaux, pêche à l'étrille importante et autres pêches peu représentées.
- Zone ouest : L'Ecuissière
Fréquentation très touristique, tous types de pêche mais pêche à l'étrille peu représentée.

Particularités : les estrans rocheux sur l'île d'Oléron représentent la grande majorité des estrans ouverts à l'activité (environ 75%). Présence d'écluses à poissons (réglementation spécifique), habitats de champs de blocs. Enjeu de découverte de la biodiversité.

Au total, 22 marées de sensibilisation ont été réalisées sur l'ensemble de ces sites par le CPIE Marennes-Oléron et réparties de la manière suivante :

Sites	Dates	Coefficient	Heure de marée basse
Gatseau	13/07/2017	74	14:19
	21/08/2017	92	11:06
	11/09/2017	83	14:59
Boyardville	24/07/2017	100	11:43
	25/07/2017	102	12:30
Bourcefranc-Marennes	27/07/2017	85	14:28
	10/08/2017	87	13:21
	07/09/2017	93	12:21
Manson	14/07/2017	62	16:08
	08/09/2017	96	12:58
Ors	28/07/2017	73	15:13
	11/08/2017	85	13:58
Galon d'Or	08/08/2017	80	12:10
	06/09/2017	86	11:46
Perré d'Antiochat	24/07/2017	100	11:43
La Brée-les Bains	26/07/2017	95	13:42
Les Huttes	22/08/2017	99	11:55
	21/09/2017	99	12 20
Chassiron	22/08/2017	99	11:55
	20/09/2017	97	11:39
Chaucre	08/08/2017	80	12:10
L'Ecuissière	25/08/2017	87	14:02

Fiche de terrain :

FICHE SENSIBILISATION



Nom du médiateur :
 Site :
 Conditions météo :

Date :
 Heure de BM :
 Nombre de pêcheurs sur le site (heure du comptage) :

Coef. :

Nb pêcheurs du groupe (at+ent)	Nb de réglattes données	Espèces pêchées	Appréciation du panier (conformité) 1 : - de 50% 2 : 50% à 90% 3 : + de 90%	Moyen de mesure : 0 : pas d'outil 1 : outil artisanal 2 : réglatte LIFE 3 : autre réglatte 4 : pied à coulisse FNPPSF 5 : "snabimiqua"	Remarques : (Origine des pêcheurs, pêcheurs rencontrés en début ou sortie de pêche, récolte non malicie relâchée ou non, pêcheurs "découverte" ou pêcheurs habitués, sujets abordés lors de la sensibilisation, etc.)
TOTAL					

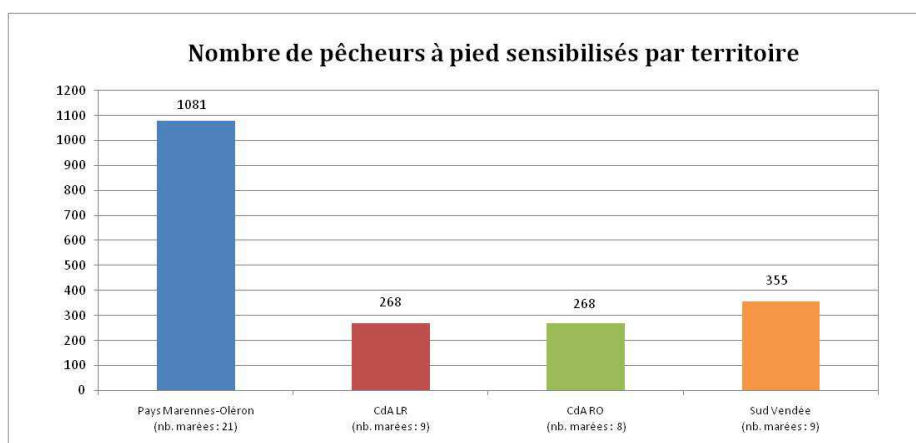
Remarques générales/bilan de la marée :

3/ Résultats et discussion :

Il est important de signaler ici, que le nombre de pêcheurs sensibilisés et le nombre de marées réalisées est plus faible que ce qui a été réalisé durant le programme LIFE. Ces résultats ne sont en aucun cas une indication qui peut être généralisée à l'ensemble des sites et sur un suivi annuel. Il s'agit plutôt ici de mettre en avant des tendances dans un cas particulier de marées réalisées uniquement sur la saison estivale. L'utilisation de ces données doit donc se faire de manière plutôt synchronique que diachronique.

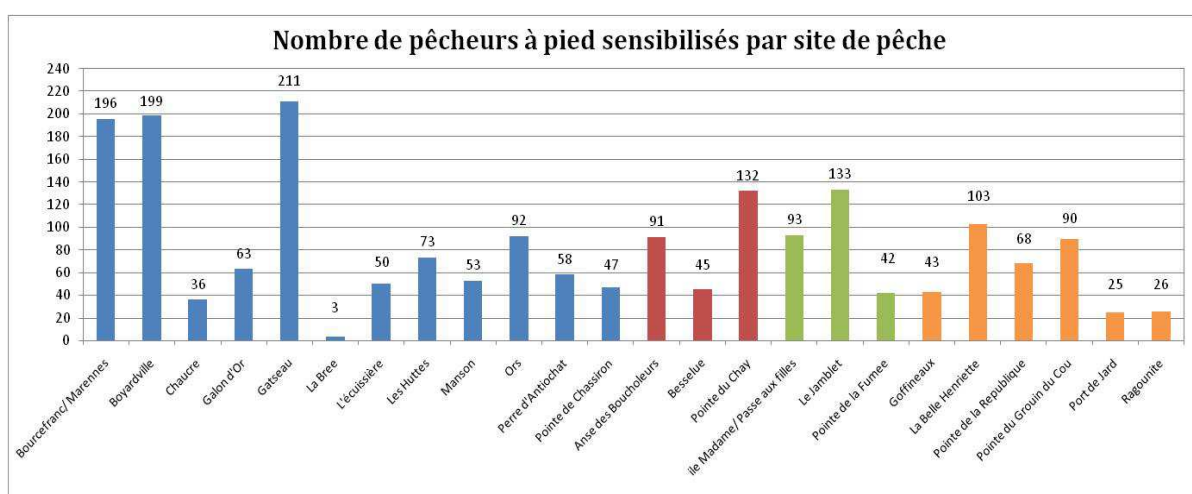
- **Effectifs de pêcheurs à pied de loisir sensibilisés et nombre d'outils distribués :**

Sur l'ensemble du périmètre du parc naturel marin, ce sont au total 47 marées de sensibilisation qui ont été réalisées entre Juillet et Octobre 2017, sur les quatre sous-territoires concernés. Ces actions ont permis de sensibiliser au total 1 972 pêcheurs à pied de loisir, répartis sur les différents sites de la manière suivante :



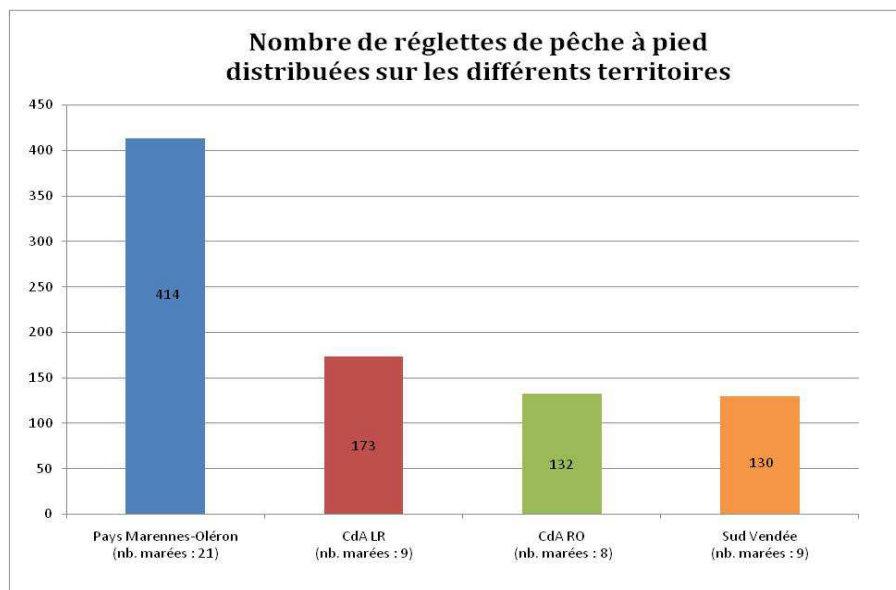
Nombre de pêcheurs sensibilisés par territoire d'action

Le territoire du Pays Marennes-Oléron a fait l'objet de 21 marées de sensibilisation ciblant à la fois les 7 sites pilotes suivis dans le cadre du programme LIFE « Pêche à pied de loisir », mais également des estrans rocheux peu prospectés ces dernières années : c'est le cas des estrans de Chaucre, l'Écuissière ou encore les Huttes, fréquentés principalement pour la pêche d'huîtres et/ou d'étrilles.



Nombre de pêcheurs sensibilisés par site de pêche

Au total, 829 réglottes de pêche à pied ont été distribuées aux pratiquants pour les informer sur la réglementation, les bonnes pratiques de pêche et leur permettre de trier leur récolte sur place.



Nombre de réglottes distribuées par territoire d'action

▪ **Evaluation des pratiques de pêche à pied :**

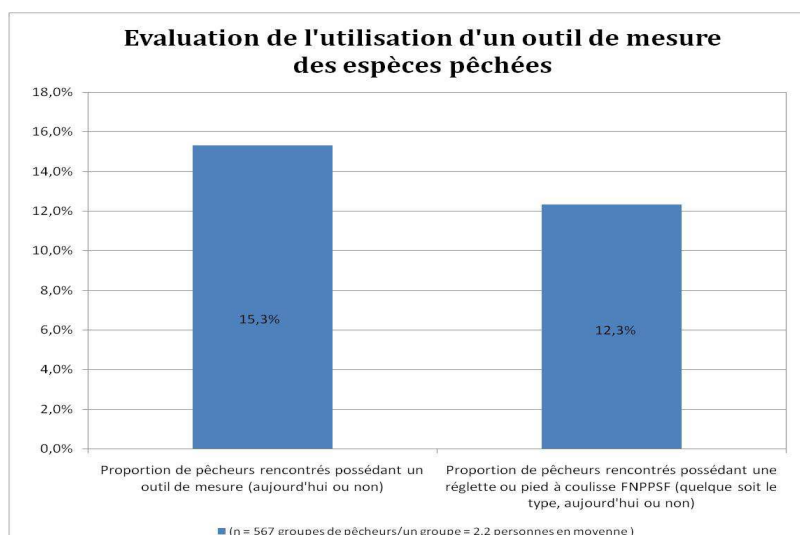
➤ Utilisation d'un outil de mesure

L'estimation du pourcentage de pêcheurs à pied de loisir utilisant un outil de mesure est un bon indicateur d'évaluation de leurs pratiques (tri des récoltes) mais aussi des actions de sensibilisation déjà engagées sur le territoire (notamment en présence de pêcheurs déjà équipés de réglottes ou pied à coulisse).

Concernant ces outils de mesure, deux types d'information sont relevés par les médiateurs de l'estran lors des marées de sensibilisation :

- le pêcheur rencontré est-il équipé d'un outil de mesure ? : *non/oui/oui, mais pas en possession avec lui aujourd'hui* ;
- quel type d'outil de mesure utilise-t-il ? : *outil artisanal, outil acheté dans le commerce, outil reçu lors d'une précédente campagne de sensibilisation (réglottes), outil anatomique.*

Pour les pêcheurs à pied utilisant des outils artisanaux (marques sur les engins de pêche, bouchons plastique, etc.) ou des outils du commerce (pied à coulisse, crabe toiseur, etc.) ; ces derniers peuvent se référer à d'anciennes tailles réglementaires et être obsolètes. Par conséquent, l'analyse des données, présentée ci-après, ne tient compte que des outils type « réglotte » ou « pied à coulisse de la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer) », qui sont à jour de la réglementation en vigueur. Par ailleurs, ces données n'intègrent pas les résultats obtenus sur le secteur du Sud-Vendée car ce type d'information n'a pas été relevé sur le terrain.



Evaluation sur l'utilisation d'un outil de mesure chez les pêcheurs sensibilisés

Parmi les groupes de pêcheurs rencontrés cette année (en moyenne un groupe de pêcheurs étant constitué de 2,2 pêcheurs), environ 15,3% d'entre eux possédaient déjà un outil de mesure, dont 12,3% une réglette ou un pied à coulisse..

➤ Respect des tailles minimales de capture

Lors de marées de sensibilisation et selon les profils de pêcheurs rencontrés, certaines récoltes ont pu être observées afin d'estimer la proportion de la part maillée. Cette estimation est réalisée à vue et selon trois classes de conformité :

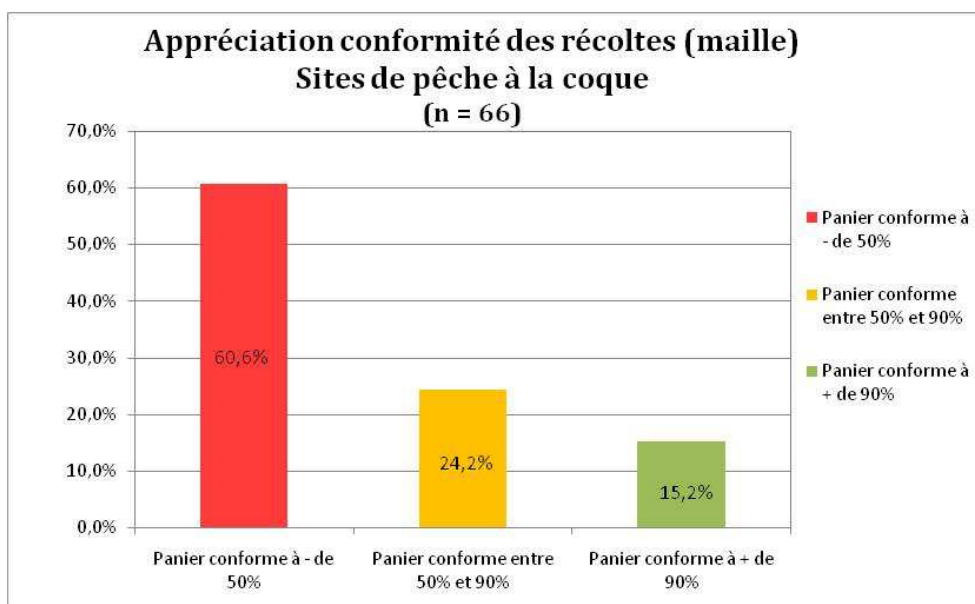
- moins de 50% de la récolte est conforme
- entre 50% à 90% de la récolte est conforme
- plus de 90% de la récolte est conforme



Sans tri exhaustif de la totalité des récoltes, une tolérance est donc admise : une récolte est considérée conforme si plus de 90% des prises sont jugées conformes à la réglementation en vigueur.

Cette estimation est d'autant plus précise que la récolte observée est monospécifique, notamment pour les sites de pêche à la coque ou à la palourde ; mais également pour les sites où une espèce est majoritairement ciblée par les pratiquants (sites de pêche à l'étrille, aux crevettes ou encore aux huîtres). L'observation des récoltes sur ces différents sites permet d'évaluer le niveau de connaissance et de respect des pêcheurs vis-à-vis de la réglementation.

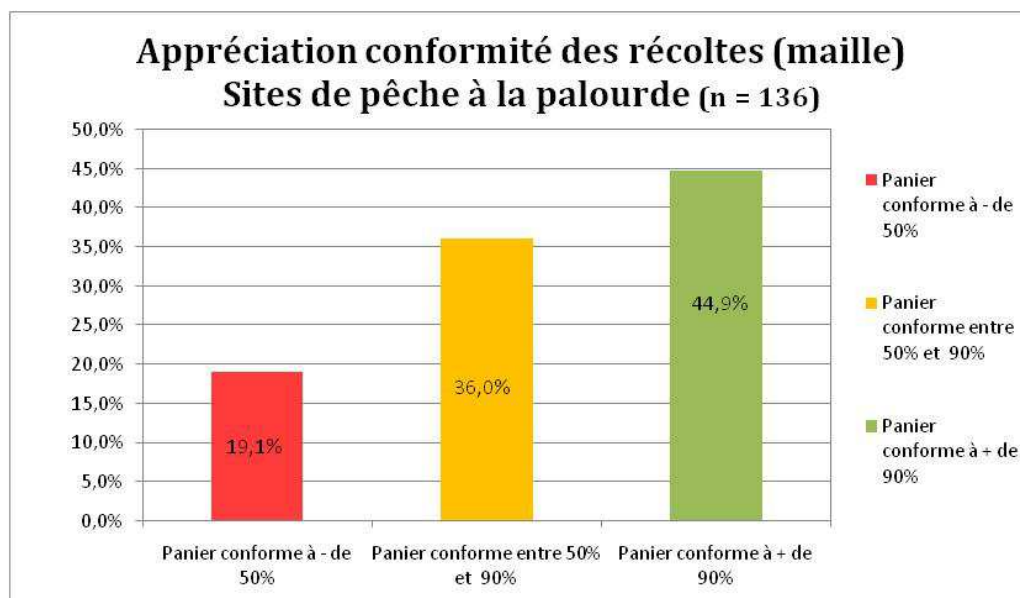
Les résultats obtenus pour les sites de pêche à la coque (Boyardville, Galon d'Or, Gatseau), sont les suivants :



[Evaluation de la conformité des récoltes sur les sites de pêche à la coque](#)

Environ 60,6% des paniers observés présentent des récoltes maillées à moins de 50% et seulement 15,2% présentent des paniers maillés à plus de 90%. Ces observations viennent confirmer les résultats obtenus à l'issue du programme LIFE « Pêche à pied de loisir », mettant en avant la nécessité de maintenir l'effort de sensibilisation auprès des pêcheurs à pied sur les sites de gisement de coques, mais également de poursuivre en parallèle le suivi de l'état écologique de ces gisements. C'est notamment le cas du site de Boyardville pour lequel l'absence de recrutement de jeunes coquillages cette année et la disparition de la part pêchable depuis plusieurs saisons, sont jugées problématiques pour cette ressource.

Pour les sites de pêche à la palourde (Anse des Boucholeurs, Bourcefranc/Marennes, Manson, Ors), les résultats obtenus sont les suivants :

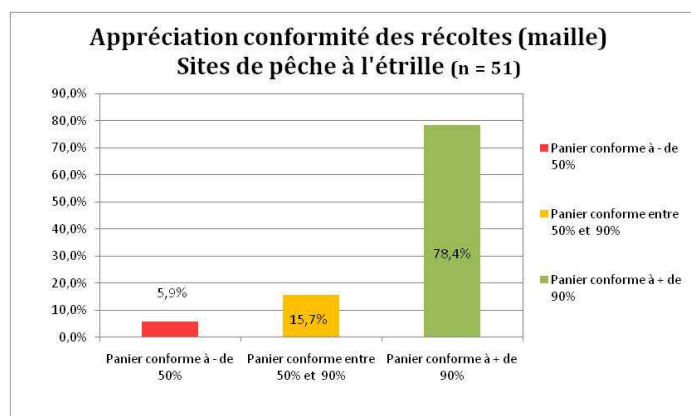
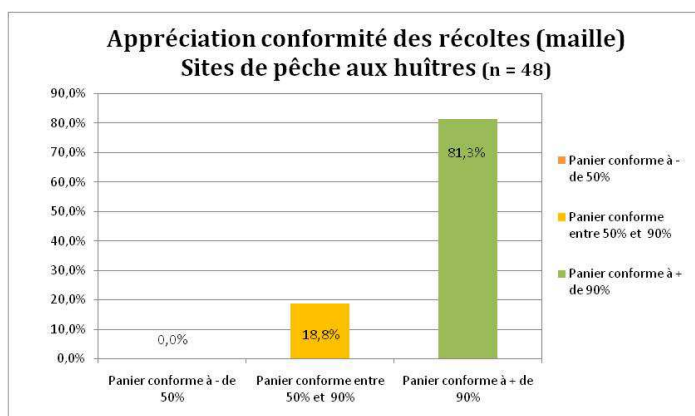


[Evaluation de la conformité des récoltes sur les sites de pêche à la palourde](#)

La tendance observée s'inverse avec environ 45% des paniers présentant une récolte maillée à plus de 90% et environ 19% des paniers, maillés à moins de 50%. Là encore, ces résultats tendent à démontrer un meilleur respect de la réglementation sur ces sites, qui doit être mis en relation avec des gisements en meilleur état écologique et présentant un potentiel de ressource maillée plus important. Néanmoins, un peu plus d'un tiers des paniers sont maillés entre 50% à 90% : l'effort de sensibilisation est donc à poursuivre afin de maximiser le niveau de connaissance et de respect de la réglementation chez les pratiquants.

Sur ces sites sablo-vaseux, une partie des pêcheurs ne fait pas l'effort de progresser jusqu'aux secteurs riches en belles palourdes : ils restent au bord (près de la plage ou près des « coursières »), zones les plus prospectées, et ont dès lors très peu de chance de trouver des coquillages maillés. C'est sans doute ce profil de pêcheurs qui fait monter la proportion de paniers irrespectueux.

Parmi les sites suivis cette année, certains présentent la particularité d'être fréquentés pour des espèces très ciblées et donc présentes majoritairement en termes de quantité dans les récoltes : il s'agit notamment des huîtres (sur les estrans de l'île Madame, Le Jamblet, ou la Pointe de la Fumée) ou de l'étrille principalement recherchée sur les estrans rocheux de l'île d'Oléron (Perré d'Antiochat, Chaucre, Pointe de Chassiron, Les Huttes).



Conformité des récoltes observées sur les sites de pêche aux huîtres et à l'étrille

Sur l'ensemble de ces sites, environ 78 à 80% des paniers présentent des récoltes maillées à plus de 90%. En effet, les pêcheurs d'étrilles respectent d'avantage la taille minimale réglementaire en ne conservant que les plus grosses prises. Il en est de même pour les pêches d'huîtres faciles d'accès.



Ces résultats viennent confirmer, que le taux de conformité des récoltes est étroitement lié et dépendant du type d'espèce pêchée : les espèces présentant des densités importantes et plus faciles d'accès, telles que les huîtres, permettent un tri plus aisé. Au contraire, des espèces comme la palourde ou à la coque, nécessitent un effort de pêche plus important et donc des infractions à la réglementation plus nombreuses.

Enfin, l'état écologique du gisement exploité peut varier d'une année à l'autre en fonction de différents facteurs. Dans le cas des sites de pêche à la coque, nombreux sont les pratiquants qui ne

souhaitent pas rentrer bredouilles et qui à défaut de trouver des coquillages de taille suffisante, ramassent des individus sous-maillés.

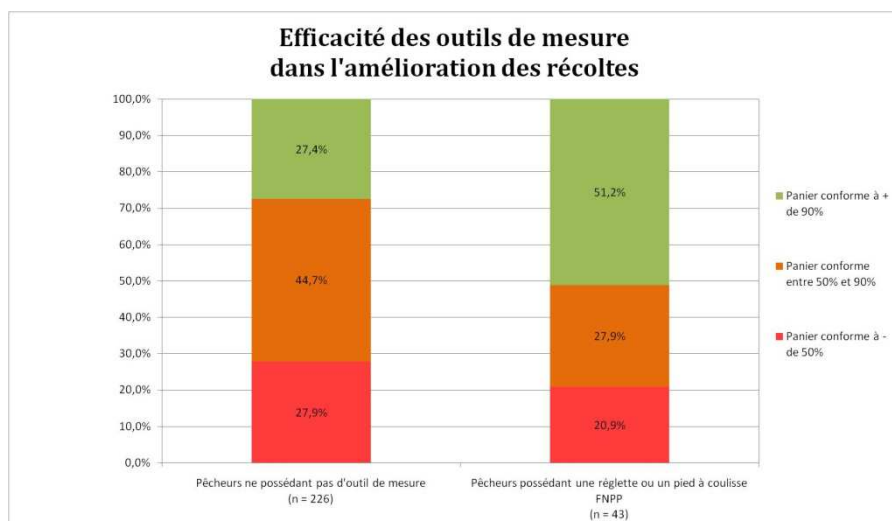
Par ailleurs, le niveau de connaissance et d'information des pêcheurs à pied joue également un rôle essentiel dans la qualité des récoltes. Il est possible de vérifier qu'un pêcheur sensibilisé et muni d'un outil de mesure conforme respectera mieux la réglementation en vigueur qu'un pêcheur non informé.

- **Efficacité des actions de sensibilisation sur l'amélioration des pratiques :**

- Qualité des récoltes

Afin de mesurer l'efficacité de la sensibilisation auprès des pêcheurs à pied, il est intéressant d'analyser et de comparer le taux de conformité des récoltes entre les pêcheurs n'ayant pas d'outil de mesure et ceux déjà munis soit d'une réglette LIFE (ou autre modèle antérieur à jour de la réglementation) soit d'un pied à coulisse FNPP, au moment de la sensibilisation. Pour l'analyse qui suit, le taux de conformité des récoltes pour les pêcheurs d'huîtres a été volontairement extrait : en effet, la disponibilité de la ressource ainsi que la taille minimale de capture de ces coquillages (5 cm) conduit à un très faible taux d'infractions (la pêche se faisant dans 95% des cas au dessus de la taille minimale de capture), sans pour autant que la possession ou non d'un outil de mesure ait une influence sur la qualité de la récolte. Ces données n'ont donc pas été intégrées dans le graphique ci-dessous pour éviter un biais.

De plus, comme précisé précédemment, les outils artisanaux (marques sur les engins de pêche, bouchons plastique, etc.) ou les outils du commerce (pied à coulisse, crabe toiseur, etc.) peuvent se référer à d'anciennes tailles réglementaires et être obsolètes. Par conséquent, l'analyse des données présentée ci-après, ne tient compte que des outils type « réglette » ou « pied à coulisse » de la FNPP. Par ailleurs, ces résultats n'intègrent pas le secteur du Sud-Vendée car la donnée relative à la possession ou non d'un outil de mesure pour les pêcheurs rencontrés n'a pas été relevée sur le terrain.



[Efficacité des outils dans l'amélioration de la qualité des récoltes](#)

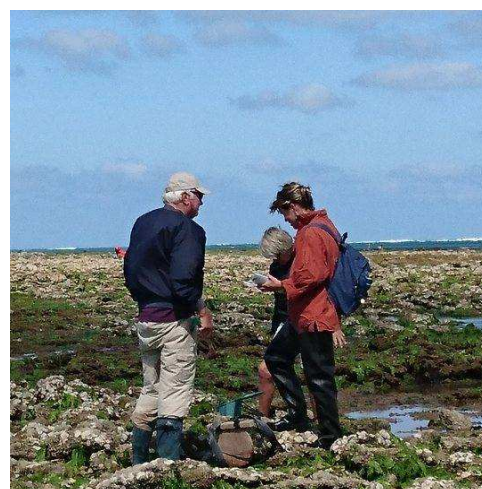
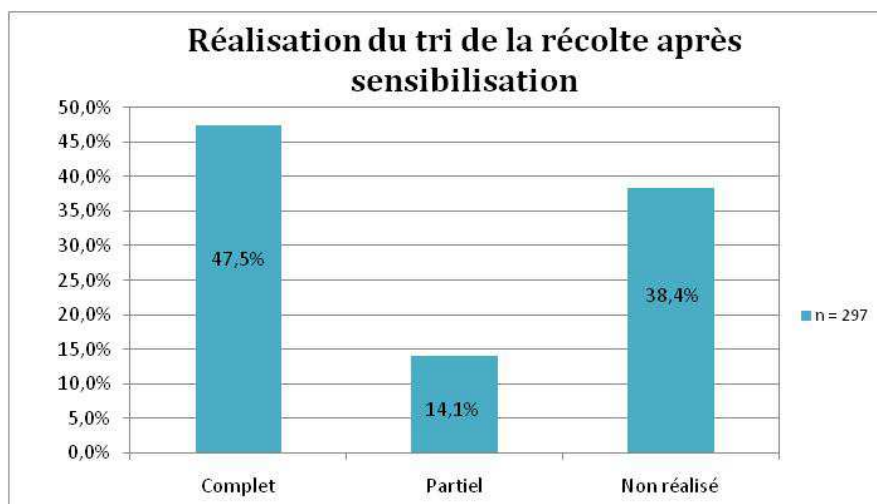
Parmi l'ensemble des pêcheurs à pied rencontrés cette année, 78% d'entre eux ne sont pas équipés d'un outil de mesure. Ce taux élevé est dû à plusieurs facteurs : l'attrait touristique des territoires inclus dans le périmètre du parc naturel marin, conduit à un nombre relativement important de pratiquants à sensibiliser mais également à un renouvellement régulier des pêcheurs sur les estrans. D'autre part, certains pêcheurs préfèrent l'utilisation de repères anatomiques à tout autre outil, malgré l'approximation souvent à la baisse que cela peut entraîner sur la taille de capture de certaines espèces.

Néanmoins l'analyse des récoltes, chez les pêcheurs déjà sensibilisés et munis d'une réglette ou d'un pied à coulisse, démontre que 51,2% d'entre eux ont un taux de conformité de leur récolte de plus de 90% contre seulement 27,4% des pêcheurs n'utilisant aucun outil de mesure. La sensibilisation in situ a donc un impact positif sur l'amélioration des pratiques de pêche à pied.

➤ Acceptation du tri des récoltes

L'effort de tri est un enjeu important de l'action de sensibilisation. Celle-ci permet d'évaluer la réceptivité du pêcheur rencontré au message de bonnes pratiques et de respect du milieu véhiculé par le médiateur. Ce tri peut, selon les situations, être proposé en début de marée, ce qui permet généralement un taux d'acceptation plus important que s'il intervient en fin de marée : en effet, si la majeure partie de la récolte du jour n'est pas conforme, il est plus difficile d'obtenir le consentement des pêcheurs qui ne souhaitent pas rentrer bredouilles après souvent une à deux heures d'effort.

A l'issue de l'action de sensibilisation, il est alors possible d'obtenir la proportion des pêcheurs qui acceptent le tri et rejettent l'intégralité de leurs coquillages non maillés, la proportion des pêcheurs qui n'en relâche qu'une partie et enfin ceux qui refusent de les remettre à l'eau. Ces proportions sont très variables d'un site à l'autre, notamment lorsque la ressource est peu disponible et les individus maillés peu présents (exemple du gisement de coques de Boyardville sur l'île d'Oléron) : c'est là tout l'enjeu de la sensibilisation d'arriver de manière pédagogique à faire changer ce type de comportement.



Taux de réalisation du tri des récoltes auprès des pêcheurs sensibilisés

Ces résultats ne prennent pas en compte les pêcheurs qualifiés de « non concernés par le tri » : soit leur récolte est conforme et ne nécessite donc pas d'être triée, soit ce sont des pêcheurs ciblant des espèces non soumises à la réglementation d'une taille minimale de capture (vers, bigorneaux, patelles, etc.).

Le taux d'acceptation du tri complet des récoltes est de 47,5% des pêcheurs rencontrés cette année. Ce résultat relativement élevé et encourageant, démontre une nouvelle fois que la sensibilisation *in situ* est globalement bien accueillie par les pratiquants et permet une prise de conscience chez les pêcheurs de la nécessité de pêcher de manière durable et respectueuse pour assurer le renouvellement des gisements.

▪ **Actions de sensibilisation menées par les Communautés de communes de l'île de Ré et de l'île d'Oléron :**

➤ Communauté de communes de l'île d'Oléron :

Sur le territoire de l'île d'Oléron, des marées de sensibilisation ont également été réalisées par les agents techniques du service « Espaces naturels » de la Communauté de communes de l'île d'Oléron sur différents sites au cours de la saison 2017. Le planning des interventions a été mis en place en coopération avec le CPIE dans un souci de cohérence et de complémentarité.

Date	Site
15/04/17	Pointe de Chaucre
25/04/17	Boyardville
26/04/17	Pointe de Chassiron
25/05/17	Pointe de Chaucre
08/06/17	Ecluses à poissons
25/06/17	Boyardville
24/07/17	Boyardville
25/07/17	Boyardville
10/08/17	La Brée-les-Bains
11/08/17	Ecluses à poissons
23/08/17	Saint Trojan-les-Bains
21/09/17	Saint-Trojan-les-Bains

Les sites d'actions de sensibilisation ont été choisis selon leur enjeu vis-à-vis de l'activité de la pêche à pied de loisir :

- *Pointe de Chaucre* : estran rocheux fréquenté notamment pour la pêche des araignées en apnée, où plusieurs infractions sur la quantité maximale autorisée ont pu être constatées.

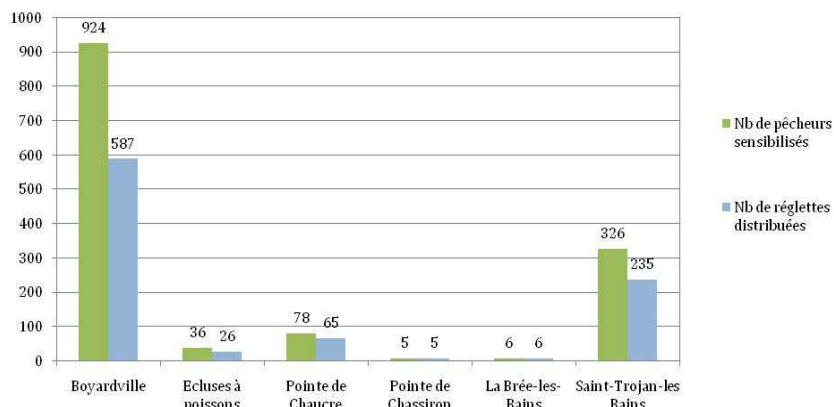
- *Boyardville* : suite aux actions menées durant le programme LIFE « Pêche à pied de loisir », ce site apparaît comme prioritaire en termes de sensibilisation au regard de l'état actuel du gisement de coques.

Calendrier des actions de sensibilisation

- *Ecluses à poissons et Pointe de Chassiron* : de la même manière que les parcs ostréicoles, les écluses à poissons sont des concessions maritimes au sein desquelles toute activité de pêche à pied est interdite, sur les murs et à moins de 25 mètres à l'extérieur. Les écluses à poissons sont présentes à divers endroits sur les estrans Oléronais et notamment de part et d'autre de la Concession scientifique de la pointe de la Chassiron, où la pêche à pied de loisir est également interdite.

- *La Brée-les-Bains et Saint-Trojan-les-Bains* : ces sites sont fréquentés respectivement pour la pêche à pied des étrilles, entre autres, et la pêche à la palourde. Les enjeux sont multiples : forte fréquentation touristique et donc renouvellement important des pratiquants, présence d'herbiers à zostères, problématique de retournement des rochers, respect des mailles, etc.

Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir réalisées par la Communauté de communes de l'Île d'Oléron



Bilan des actions de sensibilisation

Au total, le service « Espaces naturels » de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron a sensibilisé 1 375 pêcheurs à pied de loisir et 924 réglettes ont été distribuées. L'effort de présence sur le terrain a été en partie axé sur le site de Boyardville où la problématique actuelle du gisement surexploité nécessitait une présence plus régulière afin d'informer et sensibiliser les pratiquants au respect du milieu et de la ressource.

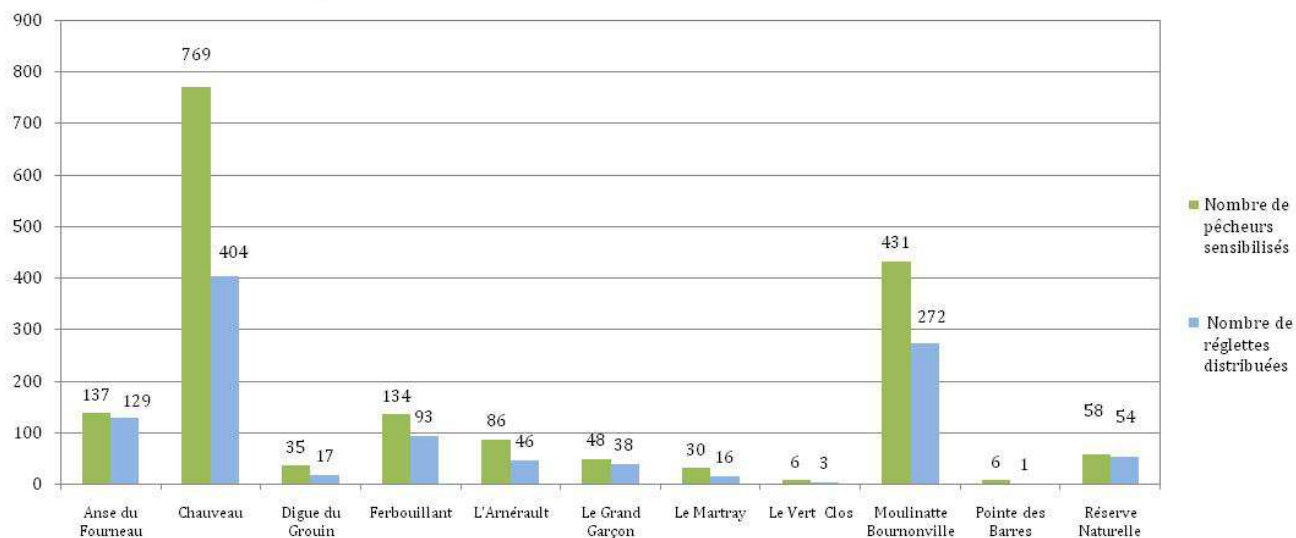
➤ Communauté de communes de l'Île de Ré :

L'équipe d'écogardes de la Communauté de commune de l'Île de Ré a également réalisé des actions de sensibilisation sur plusieurs sites, selon le calendrier suivant :

Sites et dates	Coefficient de marée
Anse du Fourneau	
06/08/2017	70
11/08/2017	85
Chaveau	
25/06/2017	103
26/06/2017	100
23/07/2017	98
25/07/2017	100
10/08/2017	87
Digue du Grouin	
07/09/2017	95
Ferboillant	
25/06/2017	103
22/07/2017	90
05/08/2017	62
L'Arnérault	
24/06/2017	102
12/08/2017	79

Sites et dates	Coefficient de marée
Le Grand Garçon	
05/08/2017	62
27/08/2017	63
Le Martray	
29/08/2017	38
Le Vert Clos	
08/09/2017	97
Moulinatte Bournonville	
24/07/2017	101
09/08/2017	86
26/08/2017	76
06/09/2017	90
Pointe des Barres	
04/08/2017	53
Réserve Naturelle	
13/08/2017	72

Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir réalisées par la Communauté de communes de l'île de Ré



Bilan des actions de sensibilisation

Au total, les écocardes de la Communauté de communes de l'île de Ré ont sensibilisé 1 740 pêcheurs à pied de loisir et 1 073 réglottes ont été distribuées.



4/ Presse

Les actions de sensibilisation sont relativement médiatiques, notamment dans la région où elles intéressent les journalistes depuis plus d'une décennie. Lors des marées effectuées cet été, plusieurs articles ont été publiés (cf. annexe). Ils présentent l'intérêt de sensibiliser au-delà des pêcheurs rencontrés, d'autres pêcheurs ou simplement des lecteurs qui se rendent compte de l'intérêt d'améliorer notre impact sur les ressources. Ils sont également utiles pour promouvoir l'action concrète du Parc naturel marin et des structures-relais.

5/ Conclusion

Cette campagne de sensibilisation menée durant la saison estivale 2017 à l'échelle du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a permis de maintenir une action pédagogique efficace et déployée sur l'ensemble des sites identifiés à fort enjeu pour la pêche à pied récréative.

Dans le contexte de mise en œuvre du plan de gestion du parc et afin de poursuivre la dynamique menée sur la thématique de la pêche à pied récréative, il convient de poursuivre les actions menées à la fois sur les aspects : pédagogiques via la sensibilisation et la formation des structures relais mais également la diffusion des outils de communication, scientifiques en poursuivant les suivis écologiques notamment sur les gisements de coques, de concertation par la participation aux instances en place sur le territoire.

Contact :



MARENNES-OLÉRON

Sarah OLIVIER

Chargée de mission

Association IODDE
111 route du Douhet
17 840 La-Brée-les-Bains
05 46 47 61 85

www.iodde.org

<https://www.facebook.com/cpiemarenesoleron>

Articles de presse :

Communiqué de presse CdclO / CPIE Marennes-Oléron 5 juillet 2017



MARENNES-OLÉRON

COMMUNIQUE DE PRESSE – 5 juillet 2017

24 et 25 juillet 2017 : marée de sensibilisation et d'information « pêche à pied de loisir » sur l'estran de l'île d'Oléron

Les grandes marées sont des périodes propices à la pratique de la pêche à pied de loisir. Les prochaines sont attendues les 24 et 25 juillet.

A cette occasion, la Communauté de communes de l'île d'Oléron (CdclO) et le CPIE Marennes-Oléron s'unissent pour lancer une campagne d'information et de sensibilisation. Agents du service Espaces naturels de la CdclO et salariés du CPIE arpenteront l'estran de l'île et iront à la rencontre des pêcheurs, munis de réglettes et de plaquettes informatives à distribuer, afin de :

- informer sur les réglementations en vigueur, et commencer à dévoiler la réglementation 2018 qui sera plus restrictive sur les quantités notamment,
- rappeler les gestes permettant une pêche à pied respectueuse du milieu et durable,
- alerter sur les précautions simples à prendre pour une pêche à pied paisible pratiquée en toute sécurité. En effet, l'activité n'est pas sans risque...
- Informer les familles sur les richesses naturelles à découvrir sur les estrans oléronais, désormais situé au cœur du parc naturel marin.

Grâce à l'information disponible ces dernières années, les pêcheurs ont nettement amélioré leurs pratiques, mais sur certains gisements, comme les coques en particulier, il y a encore des efforts à faire.

Rappel des règles de bonnes pratiques :

- s'informer sur la qualité sanitaire des sites sur lesquels on veut pêcher,
- se renseigner sur les horaires de marée et les conditions météorologiques,
- après la pêche, conservez les coquillages au frais et les consommez rapidement après cueillette car leur qualité peut vite se dégrader,
- respecter les réglementations sur les tailles, les quantités et les périodes des captures,
- préserver le milieu naturel : ne pas renverser les blocs rocheux en place en laissant les algues vers la lumière, reboucher les trous, utiliser les outils appropriés autorisés, etc.
- limiter la quantité de coquillages pêchés à ce qui pourra être consommé le jour même et la destiner à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille (la récolte ne peut être vendue),
- respecter les interdictions de pêche en vigueur, qu'elles soient permanentes ou temporaires (arrêtés préfectoraux et municipaux),
- la pêche est interdite à moins de 25 mètres d'une concession de cultures marines (écluses à poissons, parcs à huîtres, bouchots de moules, ...), dans les ports et chenaux d'accès, dans la réserve naturelle de Moëze-Oléron (entre Boyardville et la citadelle),
- les véhicules à moteur sont interdits sur le domaine public maritime (estran).

Pour que ce loisir soit durable, compte tenu de la forte fréquentation de nos côtes, il est indispensable que chaque pêcheur respecte les tailles réglementaires de capture, en particulier pour les coquillages (3 cm pour les coques, 4 pour les palourdes).

En été, les oursins ne doivent pas être pêchés car ils sont vides à cette saison. De même, les araignées de mer sont généralement vides car elles ont mué après la reproduction en juin.

Consignes de prudence :

Il est essentiel de respecter les consignes de prudence pour pratiquer en toute sécurité cette activité de loisirs :

- connaître les horaires de marée ; commencer sa pêche au moins une heure avant la marée basse pour revenir avant qu'elle ne remonte,
- vérifier les conditions météorologiques du jour,
- se vêtir de couleurs vives,
- se munir d'un téléphone portable pour alerter en cas de difficultés : **contacter les secours en cas de besoin au 196 ou au 112**,
- avant de partir, prévenir son entourage, ...

Pour une pratique responsable et sécuritaire, il est indispensable de s'informer avant d'aller pêcher : des informations sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime : <http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peche-de-loisir/Peche-a-pied-de-loisir-des-coquillages>

Ou sur le site du CPIE : www.iodde.org



« Avec la multiplication des reportages à la télévision et dans les magazines, les estivants ont eux aussi envie de s'y mettre. »

À vos paniers pour les

Comme chaque année, des milliers de pêcheurs à pied sont attendus sur le littoral pour les grandes marées

Les grandes marées sont de retour, et avec elles, une foule de pêcheurs à pied attendus sur le littoral. L'année dernière, ils étaient près de 7000, chaque jour, sur les différents "spots" de Marennes Oléron. Il faut dire que cette période, déjà propice aux grands rassemblements en hiver, devient exponentielle quand elle se combine aux vacances d'été. Outre les locaux, les visiteurs sont de plus en plus nombreux à vouloir s'essayer aux joies de la pêche à pied.

Apprendre les bonnes pratiques

Guide nature au sein de l'association Les sorties de la Renarde (voir page de droite), Pauline Vollet connaît bien ce phénomène. « Avec la multiplication des reportages à la télévision et dans les magazines, les estivants ont eux aussi envie de s'y mettre. Ils participent à nos sorties pour apprendre à distinguer les différents coquillages et pour connaître les bonnes pratiques », explique-t-elle. Certains ont déjà connu quelques déconvenues, comme des marmites remplies de vase pour avoir oublié de « dégorger » les coquillages (voir encadré). « Et quand on va marcher dans la vase, plus de 50 % finissent avec leurs bottes à la main après s'être enlisés. Là encore, il faut apprendre », sourit-elle.

Reste que cet afflux de pêcheurs commence à poser quelques problèmes. À Boyardville (Saint-Georges d'Oléron), par exemple, la pêche de coques "sous-maillées" (moins de trois centimètres) est telle que les grosses ont quasiment disparu. Le besoin de communiquer se fait sentir, à l'image du travail entrepris depuis une dizaine d'années par le CPIE Marennes Oléron.

Lundi 24 et mardi 25 juillet, l'association se joindra d'ailleurs aux agents du service "Espaces naturels" de la communauté de communes pour distribuer des réglottes (tailles minimales) et des plaquettes informatives à Boyardville. Mais le chemin est encore long: « Le mois dernier, lors d'une opération de sensibilisation, nous avons remarqué que près de 80 % des coques pêchées étaient sous-maillées. Certains avaient même deux ou trois seaux remplis, soit bien davantage que la quantité maximale autorisée », explique Ana Maria Le Goff, du service "Espaces naturels".

Satisfaction en revanche en ce qui concerne le fait de remettre les pierres dans leur position initiale (après les avoir retournées), pour éviter de tuer les quelque 80 espèces animales et végétales qui s'y cachent. « Là-dessus, les pêcheurs sont maintenant conscients du problème. Le travail mené depuis 10 ans a porté ses fruits », se réjouit Sarah Olivier, chargée de mission au CPIE Marennes Oléron. ■

David Labardin

Faire dégorger les coquillages

Mieux vaut faire dégorger les coquillages avant de les cuisiner, sous peine de découvrir un plat rempli de sable ou de vase. Rien de très compliqué: il suffit de les plonger 4 ou 5 heures dans de l'eau de mer préalablement recueillie. Deux grandes bouteilles suffiront. Sinon, une cuillère à soupe de gros sel dans une bouteille d'1,5 litre d'eau fera l'affaire. Avant de cuisiner les coquillages, rincez-les à nouveau.

Les coefficients à venir

- Samedi 22 juillet: basse mer à 10h23 (Coeff. 85).
- Dimanche 23 juillet: basse mer à 11h17 (Coeff. 94)
- Lundi 24 juillet: basse mer à 12h08 (Coeff. 101).
- Mardi 25 juillet: basse mer à 12h56 (Coeff. 100).
- Mercredi 26 juillet: 13h42 (Coeff. 95).
- Jeudi 27 juillet: basse mer 14h28 (Coeff. 85).



À la recherche des couteaux sur la plage de Boyardville (île d'Oléron). Une activité toujours très populaire en famille.

Les meilleurs spots du littoral

Sur l'île d'Oléron, les amateurs de coques se retrouveront sur le sable de la plage de Gatsseau. Une pêche également très populaire à Boyardville, même si les coques y sont trop petites cette année. Pas impossible, à l'avenir, que ce gisement soit ponctuellement fermé pour permettre aux petites coques de grandir. Boyardville est en revanche réputé pour les couteaux que l'on attire à la surface avec du sel.

Concernant les palourdes, les amateurs se concentrent sur le front de mer de Saint-Trojan-les-Bains ou autour du viaduc. Beaucoup de pêcheurs s'étant détournés de cette zone ces dernières années (au profit de Marennes Bourcefranc), les palourdes y sont de belle taille en ce moment. C'est aussi là que l'on trouve des bigorneaux, l'espèce

ayant quelque peu déserté les estrans rocheux du nord de l'île (Saint-Denis d'Oléron, La Brée-les-Bains). En revanche, vous y trouverez des crevettes (dans les trous d'eau) et surtout des étrilles. Pour les huîtres, direction Les Boulassiers à La Brée-les-Bains.

Dans le bassin de Marennes, le principal site se situe entre Marennes et Bourcefranc, de l'école de voile jusqu'à Marennes Plage. Un estran vaseux réputé pour les palourdes même si les "grosses" sont plus nombreuses à Saint-Trojan-les-Bains cette année. Vous y trouverez aussi des bigorneaux.

En pays rochefortais, l'île d'Aix, Fouras et l'île Madame restent les meilleurs sites du département pour les huîtres. Attention à regarder les affichages

puisque certains secteurs sont désormais interdits. L'île d'Aix a tout du paradis pour pêcheurs à pied puisqu'on y trouve aussi des crevettes, étrilles, coques et palourdes. Mais c'est à Fouras (Pointe de la Fumée), plus facilement accessible, que l'on trouve le plus gros contingent de pêcheurs (huîtres, crevettes, palourdes et pétoncles).

En pays royannais, les plages de la Cèpe et surtout du Galon d'Or sont réputées pour les coques, même si elles sont trop petites cette année. On y trouve aussi quelques palourdes, couteaux et tellines. Plus difficilement accessible (en bateau ou en empruntant les navettes), l'estrans rocheux de Cordouan et particulièrement riche. Le seul site du département où vous pourrez trouver des tourteaux. ■

Attention aux parcs à huîtres!

C'est l'une des règles d'or de la pêche à pied: la loi interdit de s'approcher à moins de 25 mètres des concessions marines, qu'il s'agisse des bouchots de moules, des parcs à huîtres ou des écluses à poissons. Une règle qui n'est pas toujours respectée à Fouras, sur l'île d'Oléron ou dans le bassin de Marennes. Conséquence: il n'est pas rare que le ton monte entre et pêcheurs à pied et conchyliculteurs.

Ces derniers n'ont pourtant aucun problème à voir affluer les "chercheurs" de coquillages, mais il faut bien dire que les vols se sont multipliés ces dernières années. En l'occurrence, des poches sectionnées pour dérober les précieuses huîtres. Au-delà, selon la loi, les palourdes et huîtres présentes au sol appartiennent au titulaire de la concession. ■



Une loi pas toujours respectée... © D.R.

Si le problème est particulièrement visible à la Pointe de la Fumée (Fouras), les tensions sont montées d'un cran ces derniers mois à la Pointe de Daire (Bourcefranc-le-Chapus). Une fréquentation exponentielle qui a fait voler en éclat la tolérance en vigueur jusque-là. Alors, pour respecter le travail des conchyliculteurs, n'oubliez pas: ne jamais s'approcher à moins de 25 mètres des concessions. ■

grandes marées de l'été

estivales. Une activité qui intéresse de plus en plus les visiteurs.



© Archives D.L.

Les quatre commandements du pêcheur responsable :

- Respecter la réglementation : les quantités sont limitées à 5 kg par personne, toutes espèces confondues.
- Respecter le milieu : laisser les pierres de l'estran dans le bon sens (algues vers la lumière), ne pas labourer les sables et vases.
- Limiter sa pêche à ce que l'on consommera vraiment.
- Après la pêche, conserver les coquillages au frais et les consommer rapidement.

Conseils de sécurité

- Partir accompagné et ne pas oublier son téléphone portable.
- Vérifier les conditions météorologiques du jour et se vêtir de couleurs vives.
- Commencer au moins une heure avant la marée basse pour revenir avant qu'elle ne remonte.
- Penser que le retour sera plus long avec la fatigue et le poids des coquillages.
- À terre, informer une personne de l'heure de retour.

Les tailles minimales de capture

Les mollusques

- Coque** *Corrosidomus edulis* (Bourdon) Taille mini : 3 cm
- Palourdes** *Auclaptes philippinorum*, *A. discorsatus* (P'ourde) Taille mini : 4 cm
- Coquilles** *Ensis* sp., *Pharus* *legumen*, *Salen* sp. (Coudret) Taille mini : 10 cm
- Palourdes japonaises** *Hydrobia ulvae* (P'ourde) Taille mini : 4 cm
- Coquilles** *Chamaea* sp. (P'ourde) Taille mini : 4 cm
- Moule** *Mytilus edulis* (Mouque) Taille mini : 4 cm
- Praire** *Venus verrucosa* Taille mini : 4,3 cm

Pour préserver la ressource et garantir de belles parties de pêche à l'avenir, attention aux tailles minimales. © Lucide - CPE Marennes Oléron

Des sorties en groupe pour apprendre

Sur le pays Marennes Oléron, plusieurs associations proposent des ateliers pour s'initier aux joies de la pêche à pied. Les Sorties de la Renarde, par exemple, programme "Stats des flaqués" (1), à la découverte des petits animaux aquatiques présents au milieu des rochers. Les prochains ren-

dez-vous se tiendront le 21 juillet (20h), le 24 juillet et le 25 juillet à (10h et 11h), à Saint-Pierre ou à Saint-Georges d'Oléron. La même association propose "Pêche à déguster", pour apprendre à dénicher les coques et palourdes tout en recevant de précieux conseils pour les préparer. Rendez-vous le

21 juillet (20 h30), le 24 (11h) et le 25 juillet (11 h30), à Saint-Trojan-les-Bains ou à Bourcefranc-Le Chapuis (1).

Sur le même thème, la Maison de la nature programme la sortie "Pêche à pied écologique" (2) sur les estrans rocheux oléronais. Rendez-vous le jeudi 27 juillet

à 14h (Dolus) et le 28 juillet à 14 h30 (Saint-Pierre). ■

(1) 6,50 € pour les adultes, 5,50 € pour les mineurs, gratuit pour les - 6 ans. Durée: 2h. Rés. dans les offices de tourisme.

(2) 7 € pour les adultes, 4 € pour les 6 - 18 ans. Rés. au 06 98 47 69 43 ou 05 46 08 31 29, au billotier dans les offices de tourisme (2 h).

Cinq espèces à rechercher cet été

Les coques. Pas de vase ou de rochers glissants; on les trouve dans le sable enfouies à faible profondeur. Voilà ce qui en fait une pêche familiale très populaire auprès des estivants. Les coques vivent en colonies avec parfois plusieurs dizaines de coquillages par mètre carré. Attention à respecter la taille minimale (3 cm) afin de préserver les gisements. Pour les détecter, surveillez les deux petits trous de respiration dans le sable.



Les étrilles. Une pêche ludique très populaire auprès des locaux et des estivants. Les forts coefficients permettront d'aller chercher les plus gros spécimens dans les zones habituellement immergées. Rendez-vous sur les estrans rocheux, sous les gros rochers ou dans les cavités des banches. Attention à ne pas oublier de se munir de gants (de jardin par exemple) pour se protéger des coups de pinces.



Les crevettes. On pratique cette pêche en famille sur les estrans rocheux, armé d'une épuisette. Les spécialistes, eux, utilisent un haveneau - grande épuisette en demi-cercle - sur la plage pour de meilleurs rendements. On le rentre dans l'eau à moins d'un mètre de hauteur, puis on pousse sur plusieurs dizaines de mètres. Il ne reste plus qu'à trier les crevettes au milieu des algues et des petits crabes.



Les palourdes. Ces excellents coquillages se méritent puisqu'il faut aller les chercher sous 6 à 15 cm de vase. On trouve surtout des palourdes japonaises introduites dans les années 1970. Les mâles laissent deux petits trous à la surface, qui leur permettent de respirer, tandis que les femelles laissent un trou en forme de "9". Une pêche de connaisseurs puisqu'il faut apprendre à bien se déplacer dans la vase.



Les huîtres. Même si elles sont laticieuses en été, les huîtres sont toujours très recherchées. On les trouve dans les zones rocheuses, solidement fixées, et il faut se munir d'un burin ou d'un tournevis pour les décrocher. Les amateurs aiment en déguster quelques-unes pendant la pêche. Mais attention: pas question d'aller se servir à l'abord des parcs ostréicoles (voir ci-contre).



Ile d'Oléron

Les coques en péril à Boyardville

Victime de son succès, le gisement de Boyardville est en très mauvais état cette année. Pour informer les estivants sur les bonnes pratiques, le CPIE Marennes Oléron et le service "Espaces naturels" de la Cdc sont partis à la rencontre du public.

Le travail mené depuis 10 ans par le CPIE Marennes-Oléron porte ses fruits. Aujourd'hui, la plupart des pêcheurs respectent les tailles minimales. Reste un point noir, et non des moindres : les coques à Boyardville.

Victime de son succès, le site n'offre quasiment plus de coques "maillées". Les petites sont pêchées trop tôt et n'ont pas le temps de grandir. Mais les amateurs de l'estran étaient tout de même plus de 400, mardi matin, à l'occasion des grandes marées. L'occasion d'une grande opération de sensibilisation lancée pendant deux jours.

À la manœuvre, trois personnes du CPIE Marennes-Oléron accompagnées des cinq agents du service "Espaces naturels" de la communauté de communes. Leur mission : informer le public sur les tailles minimales en distribuant des réglottes et de la documentation. Des conseils sur la consommation, aussi, puisque 25% des pêcheurs ignorent la nécessité de faire dégorger les coquillages... Chargé de ce suivi sur le pays Marennes-Oléron, le CPIE est aussi missionné par le Parc naturel marin pour coordonner les actions entre le Médoc et le sud-Vendée. ■ David Labardin



Deux jeunes amateurs de pêche à pied. En arrière plan : l'équipe de sensibilisation. © D.L.



Ana Maria Le Goff (Cdc de l'île d'Oléron) et Jean-Baptiste Bonnin (CPIE Marennes-Oléron), en pleine discussion avec des estivants. © D.L.

Plus de 400 pêcheurs ont été comptabilisés à Boyardville pour la grande marée du 25 juillet. © D.L.



lités

Pêche à pied : une nouvelle réglementation en 2018

Les amateurs de pêche à pied devront se contenter de quantités "raisonnables" à partir du 1^{er} janvier 2018. Principal objectif : préserver les gisements de coques sur les plages oléronaises.

Les grandes marées du mois d'août viennent de s'achever, et avec elles, le départ de milliers de pêcheurs à pied venus sur les estrans de Charente-Maritime. Un phénomène que connaît bien l'île d'Oléron, là où plus de 7 000 pratiquants ont déjà été comptabilisés simultanément. Mais cet engouement pose quelques problèmes. Notamment à Boyardville (Saint-Georges d'Oléron) et à Gâtseau (Saint-Trojan-les-Bains), deux sites très populaires auprès des vacanciers pour la pêche aux coques.

"Inciter à pêcher de moins grandes quantités"

Il faut dire que la pression de pêche et le non-respect des tailles minimales ont entraîné la quasi-disparition des grosses coques "maillées". Deux gisements en souffrance. Voilà ce qui a poussé le comité "pêche de loisir", animé par la DDTM⁽¹⁾, à proposer une nouvelle réglementation à partir du 1^{er} janvier 2018, laquelle a été validée par le préfet. Un ajustement déjà opéré en Vendée ou dans la Manche notamment.

Ainsi, même si la quantité maximale de coquillages (toutes espèces confondues) restera fixée à 5 kg par personne, il sera désormais interdit de prélever plus de 2 kg de coques. Objectif : "Inciter les pratiquants à pêcher de moins grandes quantités. Cela permettra aussi de faciliter les contrôles", explique Jean-Baptiste Bonnin, administrateur de l'association CPIE Marennes Oléron. Avec l'aide du service Espaces na-



À Boyardville (Saint-Georges d'Oléron) comme à Gâtseau (Saint-Trojan), les coques pêchées sont quasiment toutes trop petites. © D.L.

turcs de la communauté de communes de l'île d'Oléron, lui et ses collègues ont d'ailleurs multiplié les opérations de sensibilisation cet été. Cette semaine encore, il s'agissait d'informer le public sur les règles de sécurité et de distribuer des "réglottes" pour mesurer la taille des coquillages.

Les coques essentiellement visées

Si cette réglementation porte aussi sur d'autres coquillages (voir encadré), les initiés se contentent généralement de quantités raisonnables. C'est bien la pêche des

coques qui est visée en premier lieu. "On voit trop de personnes repartir avec des seaux entiers de coques, il fallait réagir", ajoute Jean-Baptiste Bonnin. Selon lui, tout porte à croire que les stocks pourraient rapidement se reconstruire : "On observe déjà une désaffection de la pêche à Gâtseau et à Boyardville à cause de la taille des coquillages. Grâce à ces nouvelles règles, le problème devrait se résoudre avec le temps." ■

David Labardin

(1) Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).



Ce qui va changer

- Coques : 2 kg maximum par pêcheur et par marée.
- Palourdes : 200 unités.
- Fraises : 3 kg.
- Tellines : 2 kg.
- Araignées de mer : six unités.

Reçu : www.tdtdt.org



Vogue ratio – 18/08/2017



Le début ce lundi des grandes marées. Avec un coefficient élevé de 96. 101 mardi et mercredi. Il risque d'y avoir du monde sur l'estran charentais pour la pêche à pied. Une pêche encadrée et réglementée. Si elle est aujourd'hui limitée à 5kg de coquillages par personne, elle sera réduite à 2kg à compter du 1er janvier prochain. Une mesure prise au niveau départemental pour pérenniser la pêche à pied de loisirs. Avec 230 000 pratiquants chaque année sur le secteur de Marennes-Oléron, dont plus de la moitié l'été, l'enjeu est de taille, comme le souligne Jean-Baptiste Bonnin, coordonnateur de l'association Iodde pour Île d'Oléron Développement Durable Environnement

Même limité, le principal est de ne pas dépasser la quantité que l'on est certain de consommer. Concernant la taille des coquillages qui est réglementée par l'Europe, des réglottes sont mises gratuitement à disposition des pêcheurs dans les offices de tourisme.

Et pendant les grandes marées, la préfecture lance un appel à la prudence aux promeneurs et aux pêcheurs à pied. Il est conseillé de respecter les consignes de sécurité, et notamment de consulter les horaires de marées et la météo, de bien s'équiper, et de prévenir un proche de ses activités sur le littoral. En cas de difficulté : il faut composer le 196 ou le 18.